

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CD/2017/123 - 330 - Aide au logement des personnes défavorisées
330 - Aide au logement des personnes défavorisées -
Propositions financières - Budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe 330 - aide au logement des personnes défavorisées.

Il décide de solliciter les contributions financières pour l'exercice 2018 :

- des partenaires publics et privés du fonds de solidarité pour le logement (FSL) couvrant le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg et charge le Président de prendre contact avec ces partenaires ;
- pour le cofinancement des actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), sous maîtrise d'ouvrage du Département (dont la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - MOUS départementale), et charge le Président de mettre en oeuvre cette sollicitation.

Il décide également d'attribuer :

- au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de SELESTAT une subvention d'un montant maximum total de 26 475€ représentant 50 % du coût de mise en oeuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire d'action Sud sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- à l'Association Entraide emploi une subvention d'un montant total de 33 390 € pour l'année 2018, représentant 80% du coût de la mise en oeuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire d'action Ouest, sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Il approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des

projets de conventions d'attribution de subventions annexés à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions.

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171211-lmc1114023-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 21/12/17